

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	19

Vote
A la majorité
Pour : 16
Contre : 3
Abstention : 4

L'an 2022, le 12 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 02/12/2022 et affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2022.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, M. KECK Frédéric, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. CAPOIS Guillaume, M. BOUILLETTE Lionel à M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme MOURICHON Véronique, M. PETIT Yves à M. VALENTE Vitor

A été nommé(e) secrétaire : M. CAPOIS Guillaume

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 13/12/2022
Et
Publication ou notification du :
13/12/2022

C2022_55 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 POUR LA POSE DE LA VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire **rappelle** que lors de la séance du 4 novembre 2019 il avait défini un programme relatif à la pose de la vidéoprotection en trois phases.

Il **expose** que la deuxième phase de ce projet a un coût prévisionnel estimé sur la base de devis, à **38 562,19 € HT**, soit 46 274,62 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	19 281,09 €	50 %
Région			
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		19 281,10 €	50 %
Emprunt			
TOTAL HT		38 562,19 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2ème semestre 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : fin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à la majorité,

16 pour,

3 contre (*Mme Bruder-Cauquil, MM. Gandon, Keck*)

4 abstentions (*MMES Lott, Mourichon, Hamel et Lavauzelle*) :

- La réalisation du projet présenté estimé à **38 562,19 € HT**
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 13/12/2022

Le Maire,

Vitor VALENTE

